



## EXTRAIT Du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

### DELIBERATION N° B10/2022 – 6

**OBJET : SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**  
**Révision des tarifs des déchetteries intercommunales appliqués aux professionnels**

L'An deux mille vingt-deux et le **quatre du mois d'octobre (04.10.2022)** à 9 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Terres des Confluences, convoqué le 27 septembre 2022, s'est assemblé à la salle de réunion de la maison de l'intercommunalité à Castelsarrasin, sous la présidence de Monsieur Dominique BRIOIS, Président de la Communauté de Communes.

**CONSEILLERS PRESENTS :**

M. BRIOIS Dominique, Président  
M. BESIERS Jean-Philippe, 1<sup>er</sup> Vice-Président  
M. LOPEZ Romain, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. GARGUY Bernard, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme FEAU Annie, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
M. BOUCHÉ Bernard, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. SAMAIN Hugues, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
M. PREVEDELLO Xavier, conseiller délégué

**CONSEILLERS REPRESENTES :**

Mme FORNERIS Dominique, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente a donné procuration à M. Dominique BRIOIS  
M. JAMAIN Thierry, conseiller délégué a donné procuration à M. Bernard GARGUY

**ABSENTS EXCUSES :**

M. LAFONT Hubert, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. DELLAC Patrick, conseiller délégué

En conformité à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, M. Xavier PREVEDELLO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Terres des Confluences en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, y compris les encombrants ;

**Vu** la délibération n° 07/2020 – 2 – 10 en date du 28 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a délégué certains pouvoirs au bureau exécutif de la Communauté de communes Terres des Confluences, et notamment de fixer les tarifs des services communautaires, à caractère non fiscal ;

**Vu** la décision du Président n° 28/2017 portant sur la révision des tarifs appliqués aux professionnels ;

**Vu** l'avis de la commission communautaire environnement du 29 août 2022 ;

**Considérant** le coût de traitement des déchets, le coût de transfert des bennes, et les tarifs appliqués dans les déchetteries voisines ;

**Considérant** que les communes de la Communauté de communes Terres des Confluences ne feront plus l'objet d'une facturation ;

### DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### Le Bureau Communautaire :

- **applique** les tarifs suivants aux professionnels en déchetteries :

|                |   |                         |
|----------------|---|-------------------------|
| <b>Tarif 1</b> | Ferrailles, batteries, piles, cartons, verre, huiles minérales, textiles non souillés, Appareils électriques et électroniques, extincteurs<br>Tubes fluorescents et ampoules à économies d'énergies | 0.00 €/ m <sup>3</sup>  |
| <b>Tarif 2</b> | Bois traités  | 10.00 €/ m <sup>3</sup> |
| <b>Tarif 3</b> | Bois compostables (non traités)   | 10.00 €/ m <sup>3</sup> |
| <b>Tarif 4</b> | Gravats   | 22.00 €/ m <sup>3</sup> |
| <b>Tarif 5</b> | Mélange de matériaux, encombrants   | 22.00 €/ m <sup>3</sup> |
| <b>Tarif 6</b> | Déchets dangereux spéciaux  | 2 € / kg                |

Sont considérés comme professionnels tous les usagers autres que les particuliers : à savoir les entreprises, les autoentrepreneurs, les associations.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Préfecture le : 04/10/2022

Publication le : 04/10/2022

Notification le : .....

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

LE PRESIDENT,

  
D. BRIOIS



Membres en exercice : ..... 13

Présents : ..... 9

Votants : ..... 11

Adoptée à l'unanimité des votants